Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213501059-20251217-DELCNE2025084-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBRÉE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, FAUCHEUX Freddy, AUPIED Isabelle, RENOU Laëtitia, PAQUET Sakina.

Absent(e)s excusé(e)s : FUZIER Alexandre, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, BELLIER Christian, ABDELSALAM Koï.
Absent(e)s : /.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13
Nombre de pouvoirs : /
Date de Convocation : 11 décembre 2025.

Madame LE BORGNE Isabelle a été élue secrétaire de séance.

N° 2025.084 – Tarifs de cession des chemins communaux – année 2026

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les prix de vente des chemins communaux et dessertes publiques au 1er janvier 2026 comme suit :

Prix du m² pour les chemins communaux	**0.50 €**
Prix du m² : pour toute acquisition de chemin empierré aux particuliers qui souhaitent acquérir tout ou partie de l'accès public de leur propriété	**3,50 €**
Prix du m² : pour toute acquisition de chemin bitumé aux particuliers qui souhaitent acquérir tout ou partie de l'accès public de leur propriété	**5.00 €**

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,